SANTÉ MENTALE QUÉBEC RIVE-SUD

AVIS AUX MEMBRES

CONVOCATION OFFICIELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Date : 30 avril 2026

Heure : 19h

Lieu : Par lien Teams, envoyé aux personnes inscrites

Merci de vous inscrire au lien suivant :

https://www.zeffy.com/fr-CA/ticketing/assemblee-generale-extraordinaire-30-avril--2026

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.
2. Élection d'un.e président.e et d'un.e secrétaire de l'Assemblée.
3. Vérification du quorum.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Résolution pour la nomination d'une firme comptable afin de procéder à la mission d'examen pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026.
6. Élection des nouveaux administrateurs.res.
7. Levée de l'Assemblée.

Procès-verbal, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE SMQRS 30 avril 2026

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

   À 19h03, Madame Jessica Boutin, présidente du Conseil d'Administration (CA) de SMQRS souhaite la bienvenue à tous les membres et déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte.

   L'assemblée est tenue en virtuel via l'application ''Teams''.

   Madame Boutin mentionne que conformément à l'article 21, cette séance a été convoquée par le conseil d'administration pour traiter de points spécifiques à notre saine gestion tel que communiqués dans l'ordre du jour.

   Madame Boutin présente à l'assemblée Monsieur Louis Moubarak, le nouveau directeur général de SMQRS.

2. Élection d'un.e président.e et d'un.e secrétaire de l'Assemblée.

   Madame Boutin souligne que nous devons nommer les officiers de l'assemblée. Selon l'article 18, le secrétaire du CA agit normalement à titre de secrétaire d'assemblée. Elle propose donc M. André Gingras afin d'agir à titre de secrétaire d'assemblée.

   Ensuite, Madame Boutin mentionne que pour la présidence, les articles 17 et 22 des Règlements Généraux de SMQRS précisent que la présidente du CA peut présider cette assemblée ou proposer une personne qui n'est pas en élection. Madame Boutin propose que M. Louis Moubarak préside l'assemblée et demande s'il y a d'autres propositions.

   Il n'y a pas d'autre proposition.

   Madame Jessica Boutin propose. Madame Christine Poirier appuie.

   L'assemblée accepte à l'unanimité ces nominations.

3. Vérification du quorum.

   Monsieur Louis Moubarak, Président d'assemblée, demande à Monsieur Gingras, secrétaire d'assemblée, si le quorum requis a été atteint.

   Monsieur Gingras répond que selon l'article 19 des Règlements Généraux de SMQRS, le quorum est désormais constitué de dix pourcent (10 %) des membres en règle, et que considérant que nous avons 25 membres participant sur un total de 220 membres lors du dernier décompte, le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer.

4. Adoption de l'ordre du jour.

   Monsieur Moubarak mentionne que l'ordre du jour a été transmis aux membres avec l'avis de convocation et rappelle qu'en vertu de l'article 21, un seul point à l'ordre du jour peut normalement faire l'objet d'une

AGE, mais puisque le CA a convoqué cette séance pour deux points spécifiques (firme comptable et élections), l'assemblée peut procéder.

Deux questions sont soulevées par un membre, Monsieur Luc Parent, notamment :

1e question : Comment se fait-il que puisque les règlements généraux permettent de convoquer une assemblée extraordinaire pour discuter d'un point spécifique, qu'il y ait deux points à l'ordre du jour, et non un seul?

Monsieur Moubarak répond à cette question qu'en vertu des règlements généraux, qu'au minimum un point doit être à l'ordre du jour et que le CA a le droit d'ajouter d'autres points de discussion à l'ordre du jour.

2e question : Comment se fait-il que l'élection de deux nouveaux membres sur le CA fasse l'objet d'une AGE, plutôt que d'attendre à l'AGA où les élections des membres du CA sont normalement tenues?

Monsieur Moubarak mentionne qu'en vertu de l'article 24 des Règlements Généraux, le CA devrait être constitué de sept membres, et qu'à présent, le CA est constitué de seulement cinq membres, et qu'une élection pour combler les postes vacants peut être tenue lors d'une AGE.

Monsieur Parent mentionne qu'il est satisfait des réponses de Monsieur Moubarak.

Monsieur Moubarak demande si un membre propose l'adoption de l'ordre du jour.

Monsieur Jakov Ritter propose et Madame Andréanne Charbonneau appuie.

L'ordre du jour est adopté à la majorité simple.

5. Résolution pour la nomination d'une firme comptable afin de procéder à la mission d'examen pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026.

   M. Moubarak mentionne que le point 5 concerne la nomination de notre firme comptable pour la mission d'examen se terminant le 31 mars 2026. Le CA recommande la firme **Mallette.**

   M. Moubarak demande s'il y a des questions.

   Une question est soulevée par Madame Patricia Casaubon notamment pourquoi changer de firme comptable pour procéder à la mission d'examen?

   Monsieur Moubarak mentionne que cela fait partie des bonnes pratiques de changer de firme comptable de temps à autre, et demande à Madame Isabelle Lamy, trésorière du CA, d'apporter plus de précisions afin de répondre à la question posée.

   Madame Lamy mentionne que depuis son élection comme membre du CA à l'AGA du mois de juin de l'an dernier, le CA était allé en soumission pour analyser les états financiers de SMQRS, et que la firme Malette avait été sélectionnée pour effectuer cet exercice, et que donc, SMQRS a travaillé avec la firme Malette depuis presqu'un an.

   Une autre question est soulevée cette fois-ci par Madame Hélène Goulet, notamment : Si nous travaillons avec la firme Malette depuis environ un an, pourquoi demandez-vous de nommer cette firme comptable lors de cette Assemblée-ci?

   Madame Lamy répond que le travail effectué avec la firme Malette au cours de la dernière année n'était pas pour le mandat de mission d'examen, et que pour un tel mandat, la firme doit être nommée lors de l'AGA.

Elle mentionne que lors de l'AGA l'an dernier, une autre firme avait été nommée, mais que puisque nous avons travaillé avec Malette sur un autre mandat depuis environ un an, il était souhaitable de continuer avec Malette pour la mission d'examen de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026.

Mesdames Casaubon et Boulet se disent satisfaites des réponses fournies.

Résolution 2026-04-30-01 : Monsieur Moubarak demande un.e proposeur.e pour l'adoption de la résolution nommant la firme Malette pour remplir le mandat de mission d'examen pour la période se terminant le 31 mars 2026.

Madame Valérie Biron propose, et Madame Dany Roy appuie

La résolution est adoptée à majorité simple.

6. Élection des nouveaux administrateurs.res.

Monsieur Moubarak mentionne qu'il y a présentement deux postes vacants sur le conseil d'administration, et que, conformément à l'article 24, tout nouveau candidat devait déposer une demande écrite deux mois avant l'assemblée.

Monsieur Moubarak mentionne que deux candidatures ont été reçues dans les délais, notamment celles de M. **Patrick Dufault** et celle de Mme **Lisa Massé**.

Monsieur Moubarak mentionne que le comité d'étude du CA a examiné ces candidatures et recommande leur élection à cette assemblée.

Monsieur Moubarak cède la parole à M. Dufault pour une brève présentation.

Monsieur Dufault se présente brièvement à l'Assemblée et expose son expérience et ses motivations à joindre le CA de SMQRS.

Ensuite, M. Moubarak mentionne que Madame Massé ne pouvait pas être présente à l'assemblée de ce soir, et qu'elle a préparé une vidéo de présentation qui est partagé à l'assemblée, dans laquelle Madame Massé expose aussi son expérience et ses motivations à joindre le CA de SMQRS.

Une question est soulevée par Monsieur Daniel Bérubé : Monsieur Bérubé mentionne qu'il n'a pas bien compris pourquoi une élection pour deux postes est proposée lors de cette assemblée.

Monsieur Moubarak explique que selon nos Règlements Généraux, il y a sept membres sur le CA, et que depuis l'AGA de l'an dernier, le CA a opéré à cinq membres, et que donc, deux postes sont demeurés vacants depuis l'AGA de l'an dernier, et qu'aujourd'hui, il est proposé de combler ces deux postes.

Une autre question est soulevée, cette fois-ci par Madame Casaubon : Comment se fait-il que des élections soient proposées lors de cette Assemblée, au lieu d'attendre à l'AGA?

Monsieur Moubarak explique que les élections d'aujourd'hui sont pour combler les postes vacants, et que d'autres élections auront lieu lors de la prochaine AGA, puisque deux postes seront ouverts et devront être comblés aux élections à venir lors de la prochaine AGA.

Madame Jessica Boutin, la présidente du CA ajoute que les élections d'aujourd'hui sont pour combler les postes six et sept du CA qui n'étaient pas comblés, et qui n'avaient pas été comblés lors de la dernière AGA.

Une autre question est soulevée, cette fois-ci par Monsieur Luc Parent, qui demande si les Règlements Généraux permettent de coopter?

Monsieur Moubarak mentionne qu'il ne s'agit pas d'une situation applicable, puisqu'il n'y a pas eu de départ de membres du CA, mais que les postes sont simplement demeurés vacants depuis une période, et qu'en ce cas, une élection est nécessaire.

Monsieur Parent remercie Monsieur Moubarak pour l'éclaircissement.

Une autre intervention d'un membre, celle de Madame Denyse Forget, qui mentionne que dans d'autres organismes, il n'est pas permis d'élire un candidat s'il n'est pas présent à l'Assemblée.

Monsieur Moubarak répond à cette remarque, à savoir que ce n'est pas le cas pour SMQRS, et que nos Règlements Généraux ne contiennent pas une telle règle.

Finalement, Monsieur Moubarak mentionne que puisque ces candidatures ont été dûment retenues et présentées selon l'article 24, nous procédons à entériner la recommandation du CA de nommer Monsieur Dufault et Madame Massé comme membres du CA.

M. Moubarak demande un proposeur et un secondeur pour ces nominations.

Madame Isabelle Lamy propose. Madame Solange Binette appuie (Madame Binette est arrivée à 19h12, et devient la 26e membre présente à l'AGE).

La recommandation est adoptée à la majorité simple.

7. Levée de l'Assemblée.

   L'ordre du jour ayant été épuisé, M. Moubarak demande une proposition pour la levée de l'assemblée.

   M. Richard Roy propose de lever l'assemblée.

   Mme Denyse Forget seconde.

   M. Moubarak remercie les membres pour leur participation à l'assemblée.

   L'assemblée est levée à 19:38

Signatures :

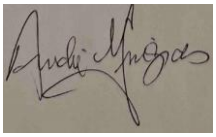

Louis Moubarak, président d'assemblée

André Gingras, secrétaire d'assemblée